MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

CABINET

N° 0 2 0 • 0 0 1 7

MCIA/CAB

BURKINA – FASO
-----Unité-Progrès-Justice

COMMUNIQUE

Dans le but d'apporter des solutions durables à la valorisation et au développement de l'expertise nationale, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place l'Agence de promotion de l'expertise nationale (APEN). L'APEN est un Etablissement public de l'Etat à caractère professionnel. Elle a pour mission d'assurer l'organisation et la promotion de l'expertise nationale.

Ses statuts disposent que l'Agence est administrée par un Conseil d'Administration dont trois (3) représentants de la société d'expertise, trois (3) représentants de l'entreprise d'expertise individuelle et un (1) représentant de l'expertise assurée par les agents publics.

En outre, la Commission de délivrance des agréments est composée de huit (8) membres nommés par arrêté ministériel dont un (1) représentant de la société d'expertise, un (1) représentant de l'entreprise d'expertise individuelle et un (1) représentant de l'expertise assurée par les agents publics.

A cet effet, il est porté à la connaissance des experts nationaux qu'une Assemblée Générale (AG) de l'Agence de Promotion de l'Expertise Nationale (APEN) se tiendra le vendredi 30 octobre 2020 à 9h00 dans la salle de conférence de l'Agence de promotion des Exportation (APEX) autour de l'ordre du jour suivant :

- 1. désignation du Président de l'AG de l'APEN;
- 2. désignation des représentants des sociétés d'expertise, des entreprises d'expertise individuelle et de l'expertise assurée par les agents publics au sein du Conseil d'Administration de l'APEN;
- 3. désignation des représentants des sociétés d'expertise, des entreprises d'expertise individuelle et de l'expertise assurée par les agents publics ainsi que de leur suppléant à la Commission des agréments.

Ouagadougou, le 2 2 OCT 2020

Le Ministre du Commerce de l'industrie et de l'artisanat

